

III.**BUDGET DES DOTATIONS****POUR L'EXERCICE 1882.**

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations, pour l'exercice 1882, s'élève à 5,088,675 francs. Ce chiffre présente, comparativement à celui du Budget de 1881, une augmentation de 1,200 francs pour le personnel des bureaux de la Cour des Comptes.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(126)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1882, à la somme de *cinq millions quatre-vingt-huit mille six cent soixante-quinze francs* (5,088,675 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,500,000 »	»	} 5,500,000 »
2	Dotations de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	»	
CHAPITRE II.				
3	Séna ^t	70,000 »	50,000 »	120,000 »
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	850,000 »	400,000 »	1,250,000 »
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 »	»	} 218,675 »
6	— du personnel des bureaux	126,725 »	»	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000 »	»	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200 »	»	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . . fr.		4,638,675 »	450,000 »	5,088,675 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1881.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

CH. GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1882.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUNÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENTS PAR AN.	Charges ordinaires.	Charges extraordin.		
CHAPITRE IV.							
MEMBRES DE LA COUR.							
5	a.	Traitement du président	1	11,250	70,750	°	
	b.	— des conseillers	6	51,000			
	c.	— du greffier	1	8,500			
PERSONNEL DES BUREAUX.							
6	°	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	45	126,725	126,725	°	
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.							
7	°	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			20,000	°	
PENSIONS.							
8	°	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse			1,200	°	
TOTAL							fr.

DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,750	•	70,750	70,750	•	•	
126,725	•	126,725	125,525	1,200	•	
20,000	•	20,000	20,000	•	•	
1,200	•	1,200	1,200	•	•	
218,675	•	218,675	217,475	1,200	•	
AUGMENTATION fr.				1,200		

ANNEXE AU BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1882.

PENSIONS.

SITUATION GÉNÉRALE.

Il y avait à servir, au 1 ^{er} janvier 1880, neuf pensions s'élevant ensemble à fr.	24,250 »
Quatre pensions se sont éteintes pendant l'année	8,110 »
Il y a donc à servir (<i>voir annexe n° 9 au Budget de la Dette publique</i>) au 1 ^{er} janvier 1881, cinq pensions s'élevant ensemble à fr.	<u>16,140 »</u>